



## Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

**CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2024.**

Étaient Présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA - Marie DICORATO - Annabelle LEANDRO – Frédérique MOISSET - Bernard MICHAUD - Thierry LEGER – Christine LECHON, conseillers municipaux.

Absents : David COUNORD - Patricia JANTET - Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h, M. Thierry LEGER est nommé secrétaire de séance.

1) **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2024.**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2) **Délibérations.**

- **Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Général.**

*Délibération n°D2024-03*

M. Bruno FORT, adjoint en charge des finances rappelle que toutes les pièces ont été étudiées en commission finances.

Il communique les résultats de clôture de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal :

Prend connaissance des comptes de gestion 2023 du Budget Général établi par le trésorier, comptable de la collectivité.

Ils sont approuvés à l'unanimité (13 voix pour).

- **Vote du compte administratif 2023 du Budget Général :**

*Délibération n°D2024-04*

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif du Budget Général qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	852 023.17 €	965 563.43 €
<b>Investissement</b>	529 283.71 €	96 874.39 €
Report au 002 (2022)		1 023 770.20 €
Report au 001 (2022)		62 267.71 €
Clôture budget eau/asst avant transfert (Inv.)		67 328.62 €
Clôture budget eau/asst avant transfert (Fct.)		93 510.14 €
Reste à réaliser	154 500.00 €	185 000.00 €
<b>Total</b>	<b>1 535 806.88 €</b>	<b>2 494 314.49 €</b>

**Résultat de clôture**

**958 507.61 €**

M. le Maire ayant quitté la salle des délibérations, le conseil municipal les vote à l'unanimité (12 voix Pour)

• **Affectation des résultats – Budget Général.**

*Délibération n°D2024-05*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

**1 230 820.60 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Il décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	113 540.26 €
Résultats antérieurs de l'exercice R002	1 117 280.34 €
Résultats à affecter	<b>1 230 820.60 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (001)	<b>-302 812.99 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement	30 500.00 €
Besoin de financement	272 312.99 €
<b>AFFECTION</b>	<b>1 230 820.60 €</b>
Affectation en réserves en recettes d'investissement au 1068	272 312.99 €
Report en exploitation R002	958 507.61 €

**Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'affecter au chapitre 002 en recettes de fonctionnement : **958 507.61 €**

**DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Belley, pour contrôle de légalité.

**Vote des taux des contributions directes 2024.**

*Délibération n°D2024-06*

M. le Maire rappelle que par délibération n°2023-11 du 11/04/2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.13 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.03 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.87%

M. Bruno FORT, adjoint en charge des Finances explique que les bases de calcul ont augmenté de 7.1 % en raison de l'inflation, ce qui entraîne par mécanisme, l'augmentation du coût réel des impôts. M. le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023.

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances et après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.13 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.03 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9.87%

• **Approbation du Budget Primitif 2024 – Budget Général.**

Délibération n°D2024-07

M. Bruno FORT présente les projets d'investissement sur 2024.

Dans le cadre de la poursuite du programme de rénovation des bâtiments et du patrimoine communal :

- Travaux importants sur bâtiments publics (église, locaux au-dessus de la Maison des Associations, ensemble four - fruitière - salle des fêtes et chapelle de Cressieu).
- Extension de la cantine du groupe scolaire.
- Extension du cimetière de Chazey.
- Installation d'une pompe à chaleur à l'ancienne mairie de Pugieu.
- Réalisation d'une nouvelle cour au groupe scolaire.
- Extension du local archives de la mairie.

Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

- Implantation d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> à l'entrée nord.

Le lancement du projet de réfection de la voirie et de ses abords au passage du bourg de Chazey-Bons étudié et validé par l'ancienne équipe municipale, mais reporté en raison notamment de la pandémie du Covid-19 et des études supplémentaires nécessaires à la suite du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du Budget Général arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 09 mars 2024, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 850 573.61 €	1 850 573.61 €
Section d'investissement	1 731 634.99 €	1 731 634.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 582 208.60 €</b>	<b>3 582 208.60 €</b>

**Vote** : 13 voix pour.

3) **Informations diverses.**

M. Christian COCHET qui informe le conseil :

- Que les travaux d'extension du cimetière de Chazey sont terminés depuis fin mars.
- Qu'une étude conjointe avec la CCBS va être menée en vue de la création d'un réseau séparatif au hameau de Chazey.

M. le Maire explique que les 2 réunions avec les habitants des quartiers de Penaye, Rothonod, Chazey) et ceux du Bourg de Chazey-Bons ont eu lieu respectivement les 5 et 6 avril. Les prochaines rencontres sont prévues le vendredi 19 avril (route des Bordelières, route de Montchoisi, Cressieu) et le samedi 20 avril (Isernans , Pugieu, Chavillieu).

Mme Cécile MICHAUD est chargée de la rédaction du compte-rendu de ces réunions aux conseillers municipaux.

Il informe aussi les membres du conseil qu'ils devront se positionner avant fin 2024 sur la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. Bruno FORT présente le plan de sauvegarde communal (PSC) rendu obligatoire dans la commune en raison de l'élargissement de la zone d'impact du CNPE du Bugey. Il explique que la commune n'était pas tenue de rédiger ce document car elle n'était soumise à aucun PPRI, PPRN ou PPRT (Plan Particulier I : inondation, N : naturel, T : Technologique). Ce plan de sauvegarde vient en complément des secours traditionnels (Sapeurs-pompiers, forces de l'ordre, associations agréées de sécurité civile) et est amené à apporter une aide aux secours traditionnels ainsi qu'à la population.

Selon les types d'événements, cela peut-être de l'information, de l'aide active, du relogement d'urgence, de l'aide alimentaire ou technique (naufragés de la route).

Le plan définit les missions de chacun par des fiches d'action. Il répertorie les risques présents sur la commune et vient en complément du DICRIM qui est consultable sur le site de la commune et disponible en consultation à la mairie.

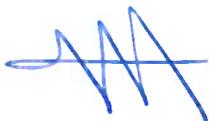
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 09 avril 2024.

**A Chazey-Bons, le 09/04/2024.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Thierry LEGER.**



**Le Maire,**

**Philip LALLEMENT.**

